



Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Fédération québécoise des municipalités tenue le 26 septembre 2015 au Centre des congrès de Québec.

---

**RÉSOLUTION AGA-2015-09-26/13**  
**Chaîne de télévision Avis de recherche**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la chaîne de télévision ADR (Avis de recherche) détient le statut de chaîne d'intérêt public et qu'elle présente une programmation faisant la promotion de la prévention et diffusant des émissions dont le contenu favorise l'intervention des agents publics afin d'éduquer la population sur différents enjeux de sécurité;

**CONSIDÉRANT QUE** le 31 août 2015, la chaîne de télévision ADR perdra le statut de chaîne d'intérêt public, lequel rendait sa distribution obligatoire;

**CONSIDÉRANT QUE** ce statut de chaîne d'intérêt public, accordé par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), garantit à ADR une distribution auprès des câblodiffuseurs ainsi qu'un revenu stable, lui permettant de maintenir son offre actuelle;

**CONSIDÉRANT QUE** la perte du statut de chaîne d'intérêt public met en péril la poursuite des activités de la chaîne Avis de recherche;

**CONSIDÉRANT QUE** cette chaîne représente un outil essentiel de sensibilisation à de nombreux enjeux de sécurité publique et qu'elle est largement utilisée par les corps policiers afin de communiquer auprès de la population;

**CONSIDÉRANT QUE** la chaîne de télévision ADR, qui est dédiée à la promotion de la sécurité publique, constitue une plateforme unique de transmission d'information qui rend possible une conscientisation publique;

**CONSIDÉRANT QUE**, le 25 mai 2015, la vice-première ministre du Québec et ministre de la Sécurité publique, madame Lise Thériault adressait une lettre à l'Honorable Steven Blaney, ministre fédéral de la Sécurité publique et de la protection civile, afin de le sensibiliser à la situation de la chaîne ADR et pour demander une intervention rapide de sa part dans le but de préserver le statut d'intérêt public de cette chaîne au-delà du 31 août 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC d'Argenteuil souhaite exprimer son appui à la demande formulée par madame Lise Thériault dans sa lettre du 25 mai 2015 destinée à l'honorable Steven Blaney;



FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS

2

**Il est proposé par** : **M. Scott Pearce, maire du Canton de Gore**  
**Et appuyé par** : **M. Jacques Breton, maire de Nantes**

**QUE** la Fédération québécoise des municipalités appuie les démarches de la chaîne de télévision ADR visant à assurer la poursuite de son travail dans les meilleures conditions possibles.

**Adoptée à la majorité**

Copie vidimée de la résolution AGA-2015-09-26/13 adoptée par l'assemblée générale annuelle de la Fédération québécoise des municipalités le 26 septembre 2015.

  
\_\_\_\_\_  
SYLVAIN LÉPAGE  
Directeur général et  
Secrétaire-trésorier de la corporation

*26/10/2015*  
\_\_\_\_\_  
Date